



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 mars 2023

Délibération n° 23C/02/08

Date de convocation : 17 mars 2023	Nombre de conseillers	
Date de publication : 29 mars 2023	Statutaires : 77 En exercice : 77	Présents : 54 Pouvoirs : 9 Votants : 63

Objet : Convention d'occupation avec la société INFRACOS pour une station de relais de téléphonie au château d'eau sis lieu-dit derrière l'église à La Neuville-Roy

L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars, à 18h00, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes d'Essuiles, sous la présidence de Frans DESMEDT, président.

Etaient présents :

MM AUDEFROY Xavier (suppléant de M GAINON Christophe), BALTZ Jean-Paul, BAUDUIN Christophe (suppléant de M. DUPONT Didier), MMES BARTHE Isabelle, BENABBAS Stéphanie, MM BIZET Régis, BONNEMENT Julien, MMES BONNET Catherine, BOULAS-DRETZ Sandrine, M BOURGETEAU Pascal, MMES BOURGOIN Martine, BRUNET Laurette, MM CANDELOT Bertrand, CARRE Christophe, CONVERS Patrick, COULON Olivier, DESMEDT Frans, MME DA SILVA Isabelle, MM DE BEULE Olivier, DENEUFBOURG Xavier, DEWAELE Bernard, DOISY Hubert, MME DOLLEZ Colette, MM DOVERGNE Samuel, DUBOUIL Bernard, MMES ERCOLANO Magali, FERNANDES Guylaine, FLANDRIN Joséane, MM FLOUR Denis, GESBERT Laurent, GOURDOU Jean-Pierre, GREVIN Régis, HENNON Jean-Louis, HOEDT Jean-Michel, LEBRUN Alain, LEDENT Didier, LEFEVRE François, MME LEQUEN Astride, MM MATTE Xavier, MICHEL Thierry, NAVARRO Julien, PAUCCELLIER Hervé, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, MM THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VERLEYE Eliane, VERMEULEN Christèle, MM WAFFELAERT Eric, WARME Philippe, WINDERICKX Jean-Luc.

Soit 54 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient absents : M. BOURGEOIS Jérôme, MMES DESMEDT Yveline, DUPONT Stéphanie, MM FARCE Philippe, FONTAINE Patrice, MME GRIGNON-PONCE Véronique, M. HAMOT Bertrand, MME LACOMBE Isabelle, MM MATRON Matthias, MOONEN Thierry POINSARD Cédric, VAUCHELLE Patrick, MME WALLON Christine.

Etaient excusés : FOURNIER Alain

Ont donné procuration :

MME DELAMARRE Béatrice (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BOURGOIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) ;
M. GONTARCZYK Guy (Tricot) à M. SOETAERT Francis (Tricot) ;
M. LEFEBVRE Philippe (La Neuville-Roy) à M. MICHEL Thierry (La Neuville-Roy) ;
M. LEFEBVRE Jean-Charles (Avrechy) à M. BONNEMENT Julien (Léglantiers) ;
M. MERLIN Bernard (Ravenel) à M. RENAUX André (Wavignies) ;
MME MOKRI Djamila (Maignelay-Montigny) à M. NAVARRO Julien (Maignelay-Montigny) ;
M. NEGI Michaël (Lieuwillers) à M. HOEDT Jean-Michel (Erquinwillers) ;
M. PETIT Jean-Luc (Maignelay-Montigny) à M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny) ;
MME VASSEUR Lydie (Bulles) à MME VERMEULEN Christèle (Bulles) ;

A été élue secrétaire de séance : MME BOULAS-DRETZ Sandrine

INFRACOS est une société créée par les opérateurs de téléphonie Bouygues Télécom et SFR, pour reprendre l'exploitation des stations de relais de téléphonie préalablement installées par lesdits opérateurs.

L'ancien syndicat intercommunal des eaux de Montiers avait conclu une convention avec SFR pour l'implantation d'une station relais de téléphonie sur le château d'eau sis lieu-dit derrière l'église à La Neuville-Roy. Cette convention a été transférée à INFRACOS en 2015.

Le transfert de la compétence « Eau » a entraîné le transfert automatique des équipements liés à l'exercice de cette compétence ainsi que des différents contrats antérieurement signés.

La convention d'occupation étant très ancienne, la communauté de communes a souhaité en rediscuter les termes afin notamment d'en faire évoluer les conditions financières.

La convention reste entre la communauté de communes et INFRACOS.

La convention d'occupation est conclue pour une durée de 12 ans, reconductible par période de 12 ans, avec un loyer fixé à 6 325 € HT par an pour le bailleur, avec une valorisation de 2 % par an à compter du 1^{er} avril 2023. Une facturation sera également émise par la communauté de communes envers la société INFRACOS pour toutes les interventions qui nécessiteraient la présence d'un de nos agents.

Le Conseil,

Vu les statuts de la communauté de communes en matière d'eau potable entraînant le transfert de la gestion de tous les équipements liés à l'exercice de cette compétence ;

Vu la demande d'INFRACOS en vue du renouvellement de la convention d'occupation pour un relais de téléphonie sur le château d'eau sis lieu-dit derrière l'église à La Neuville-Roy ;

Vu le projet de convention annexée à la présente délibération ;

Considérant que ce renouvellement est une continuité d'un contrat préalablement existant ;

Considérant l'intérêt pour les habitants de disposer d'une couverture satisfaisante en téléphonie mobile ;

Considérant l'intérêt pour la communauté de communes de percevoir des recettes pour le financement du service d'alimentation en eau potable ;

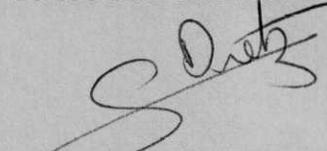
Sur proposition du président, après en avoir délibéré ;

A l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le président à signer la convention, telle qu'elle est annexée à la délibération, avec INFRACOS, pour l'exploitation d'une station relais de téléphonie sur le château d'eau sis lieu-dit derrière l'église à La Neuville Roy, ainsi que tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance


Sandrine BOULAS-DRETZ

Le Président


Frans DESMEDT

Acte publié ou notifié le 29 mars 2023